

## INFORMATIONS PRATIQUES



### NOS ATOUTS

- Un Hôpital De Jour de Médecine de proximité à taille humaine en milieu rural. Une attention particulière est portée à la qualité des soins et une prise en charge holistique.
- Notre volonté est de ré humaniser le soin.



#### CHICRDD - Hôpital De Jour

Rue Jean Moulin

24600 RIBERAC

**Accès** . En face de l'accueil ascenseur ou escalier à droite



**Standard** : 05 53 92 55 55

**Médecin du service** : Dr A. ABRIJ

05 53 92 8 20

**IDEC HDJ** : Mme SARDIN Florence

05 53 92 62 05

**Cadre de santé** : Mme GADY Jessica

05 53 92 54 48



#### SITE INTERNET : [chicrdd.fr](http://chicrdd.fr)

**Médecin du service** : [a.abrij@chicrdd.fr](mailto:a.abrij@chicrdd.fr)

**Cadre de santé** : [j.gady@chicrdd.fr](mailto:j.gady@chicrdd.fr)

**Infirmière coordinatrice** : [hdj-med@chicrdd.fr](mailto:hdj-med@chicrdd.fr)

**Secrétariat médical** : [secmed.mco@chicrdd.fr](mailto:secmed.mco@chicrdd.fr)

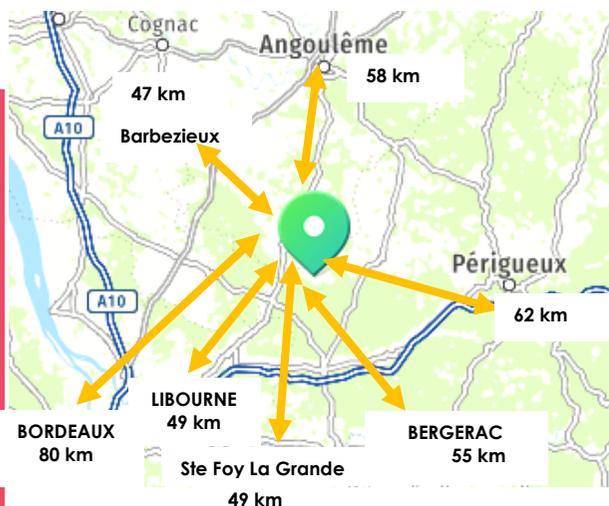
**Boîte mail sécurisée (pour envoi et réception de documents confidentiels)** :

[mco.ch-riberac@lifen.mssante.fr](mailto:mco.ch-riberac@lifen.mssante.fr)



Dans le cadre de votre prise en charge, le Centre Hospitalier Intercommunal Ribérac Dronne Double est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel vous concernant. Ces traitements de données sont effectués conformément au Code de la Santé Publique, à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD). Pour toute question relative à l'utilisation de vos données personnelles et à vos droits informatiques et libertés, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données : [dpo@ch-perigueux.fr](mailto:dpo@ch-perigueux.fr)

## LE SERVICE DANS LE TERRITOIRE ....



La capacité autorisée est de 4 hospitalisations par jour d'ouverture.

Au sein du service nous disposons :

- ◆ D'une salle d'attente
- ◆ De 3 chambres d'hospitalisation de jour : 2 chambres seules et une chambre double.
- ◆ Une salle de soins
- ◆ D'un bureau médical

## LES MISSIONS

Le service **d'Hôpital De Jour (HDJ) Médecine** est une **alternative à une hospitalisation traditionnelle**.

Sans hébergement de nuit, ce type de prise en charge **permet le maintien du lien social (familial, entourage) et environnemental pour le patient. Il contribue, ainsi, au maintien à domicile du patient.**

## LES OBJECTIFS

L'HDJ Médecine a pour mission d'accueillir des patients nécessitant une prise en soins tel que :

- ◆ **Bilans gériatriques**
- ◆ **Suivies de plaies chroniques et complexes**
- ◆ **Bilan nutritionnel**
- ◆ **Saignée**
- ◆ **Ponction d'ascite**
- ◆ **Perfusion de fer**
- ◆ **Transfusion sanguine**

Réaliser un **bilan d'entrée, assurer le suivi en lien avec les différents intervenants extrahospitaliers auprès du patient.**

## LES MOYENS

- Un laboratoire de biologie à proximité
- Une radiologie à proximité
- Des consultations avancées en dermatologie sur site.
- Des consultations avancées en urologie sur site.
- Des consultations infirmières « dépistage des fragilités » sur site.

## L'ÉQUIPE

**Une équipe pluridisciplinaire pour une prise en charge holistique :**

- **le médecin responsable de service**  
Dr ABRIJ Ahmed
- **L'équipe soignante :**  
Cadre de santé, Infirmière Coordinatrice, Aide-Soignante
- **L'équipe paramédicale :**  
Diététicienne, psychologue, kinésithérapeute, orthophoniste.
- **L'Assistante sociale.**
- **La Secrétaire médicale.**

## MODALITES D'ADMISSION

Les admissions se font sur prescription médicale motivée par le médecin traitant, le praticien hospitalier ou le médecin coordinateur en fonction de la situation médicale du patient et du bilan ou des soins à réaliser.

Une **convocation est envoyée au patient avec :**

- ◆ **la date, le lieu et l'heure**
- ◆ **Le dossier administratif à constituer**

Le jour de convocation, il est demandé au patient de venir avec :

- ◆ **Son dossier médical (dernier examens médicaux réalisés, comptes rendus d'hospitalisation, ordonnance du traitement en cours)**
- ◆ **Les médicaments nécessaires pour la journée**

**En cas d'empêchement, il est impératif de contacter le secrétariat ou l'infirmière coordinatrice.**

## Accompagnement

Le patient a la possibilité d'être accompagné, de préférence par une personne qui le connaisse bien, et qui pourra aider l'équipe à évaluer le retentissement du problème de santé dans le quotidien.

Si l'hospitalisation nécessite une présence plus longue sur la journée, un repas sera servi au patient.

L'accompagnant a la possibilité de commander un repas avec inscription au préalable auprès du bureau des entrées avant 9 H 30 pour un montant de 9,90 euros (règlement en espèce ou en chèque).

Le personnel administratif du site se rend disponible pour répondre à vos questions et faciliter votre accueil.